

# **BUDGET 2018**

## **BUDGET DE FONCTIONNEMENT**

Un budget prévisionnel de 1 509 370 € similaire à celui de 2017.

### **LES RECETTES :**

Les principales recettes sont constituées :

- du montant des taxes foncières et taxes d'habitation
- de l'attribution de compensation (= reversement de la taxe professionnelle par GP3A, en tenant compte des charges transférées par la commune)
- des droits de mutation
- des différentes dotations de l'Etat
- des revenus des immeubles (= location des logements communaux)
- redevances et droits périscolaires (= cantine et garderie)

### **Impôts et taxes :**

Le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition pour 2018, soit :

- taxe d'habitation 15,54%
- taxe foncière bâti 16,42%
- taxe foncière non bâti 60,12%

Les bases pour le calcul de l'impôt augmentant, les taxes peuvent augmenter même si les taux communaux restent inchangés.

Les bases d'imposition de 2018 s'élevaient à :

Taxe d'habitation ..... 1 468 000€  
Taxe foncière bâti ..... 1 181 000€  
Taxe foncière non bâti ..... 105 000€

Ces bases apportent un produit de 228127€ pour la TH, 193 920€ pour le FB & 63 007€ pour le FNB

Les taux de la commune se situent parmi les plus bas du département pour les communes de même importance.

Taux moyens en 2017 pour le département

- taxe d'habitation 30,75%
- taxe foncière bâti 21,00%
- taxe foncière non bâti 75,99%

### **Les dotations :**

Les dotations de l'Etat restent stables avec un montant global de 535 698€ pour 2017.

| Dotations de l'état               | 2014      | 2015      | 2016      | 2017      | 2018     |
|-----------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------|
| Dotation forfaitaire              | 301 939 € | 274 507 € | 245 894 € | 227 700 € | 225 700€ |
| Dotation de solidarité rurale     | 161 742 € | 187 027 € | 206 691 € | 235 500 € | 160 300€ |
| Dotation nationale de péréquation | 69 789 €  | 74 187 €  | 75 419 €  | 72 498€   | 65 200€  |
| Total dotation                    | 533 470 € | 535 721 € | 528 004 € | 535 698 € | 451 200€ |
| Ecart en %                        | +1,45%    | +0,42%    | -1,44%    | +1,45%    | -15.77%  |

## LES DEPENSES :

Les principales dépenses sont :

- les charges de fonctionnement de la commune (entretien des bâtiments, combustibles, eau, électricité, fournitures...)
- les charges de personnel (salaires et cotisations)
- l'alimentation pour la cantine scolaire
- les indemnités des élus
- le service incendie
- les intérêts des emprunts
- les subventions aux associations

Salaires et charges de personnel communal : 628 400€

Subventions aux associations : 13 750 €

Indemnités des élus : 49 600 €

Service incendie : 46 700 €

Charges en énergies, entretien et fournitures diverses : 351 400€

La saine gestion de la commune a permis de dégager un excédent de fonctionnement de 204 790 € en 2018 malgré les fortes baisses des dotations de l'état (-15.77% pour 2018).

## BUDGET D'INVESTISSEMENT 2018

Un budget d'investissement de 1 276 155€ (Les recettes sont obligatoirement du même montant que les dépenses)

**Les dépenses d'investissement** se composent de la manière suivante :

Eglise : 6 883€

Rue du Menez-Bré : 29 505€

Aménagement de la cour école primaire : 201 615€

Programme de voirie 2017 : 50 000€

Logement du 23 rue de Guingamp : 22 563€

Toilettes publiques du bourg : 26 200€

Equipements sportifs : 16 901€

Travaux Mairie : 10 347€

Travaux d'aménagements des services techniques et achat matériel: 51 216€

Travaux au foyer des jeunes : 16 310€

Achat maison médicale à GP3A : 180 000€

Mairie : 10 347€

**Les recettes d'investissement** se composent de la manière suivante :

Subventions aménagement rue du Menez-Bré : 42 840€

Aménagement de la cour école primaire : 80 564€

Subventions chaufferie bois : 105 517€  
 Subventions églises et chapelles : 4 955€  
 Emprunts incluant l'achat de la maison médicale: 262 020€  
 De l'excédent de fonctionnement capitalisé de 2017 : 336 121 €  
 Des dotations aux amortissements : 105 000€  
 Du fond de compensation de la TVA (dispositif de récupération de la TVA spécifique aux communes sur certaines dépenses d'investissement) : 91 500 €

## Programme de voirie 2018 :

Sélection des voies :

- VC n°5020 et 5021 dessert du village du Launay : 245ml
- Aménagement accessibilité PMR accès /parking Mairie : 230ml
- Aménagement partiel de la venelle lot du Praden / rue du Ménez-bré : 25ml
- VC de Traou pont : 250ml
- Carrefour de la VC de Coat ar Cleuziou : 180ml
  
- A la demande de Saint-Laurent : VC mitoyenne de roudougwin : (conditionnelle) : 180 ml

La société Eurovia est retenue pour ce marché pour un montant total de 55152€ HT

## Capacité d'auto financement

Elle permet de mesurer la capacité de la commune à financer sur ses propres ressources les besoins liés à son fonctionnement ou investissements.

C'est donc l'excédent de ressources internes dégagées par la commune.

**CAF brute** = produits réels de fonctionnement – charges réelles de fonctionnement

| 2014         | 2015         | 2016         | 2017     |
|--------------|--------------|--------------|----------|
| 380 821,40 € | 300 319,52 € | 378 950,22 € | 431 613€ |

**CAF nette** = CAF brute – remboursement en capital de la dette

| 2014         | 2015        | 2016         | 2017     |
|--------------|-------------|--------------|----------|
| 192 229,09 € | 98 124,78 € | 248 536,68 € | 321 155€ |

## Ratios financiers :

Des seuils d'alerte sont fixés, permettant de situer les communes sur leur situation financière.

|   | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 |
|---|------|------|------|------|------|------|
| Coefficient d'autofinancement courant<br>(seuil d'alerte à 1 pendant 2 ans) | 0,97 | 0,97 | 0,88 | 0,94 | 0,84 | 0.80 |
| Ratio de surendettement<br>(seuil d'alerte à 1.21 pendant 2 ans)            | 1,04 | 0,96 | 0,92 | 0,69 | 0,75 | 0.76 |
| Ratio de rigidité structurelle<br>(seuil d'alerte à 0.65 pendant 2 ans)     | 0,55 | 0,58 | 0,58 | 0,59 | 0,52 | 0.51 |